

ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS 64

Compte rendu du Conseil d'Administration du 9 juillet 2020

Présents :

Au titre des membres actifs :

Nicole CATUHE, membre du Bureau,
Lucette GUILLONNEAU, Présidente d'honneur,
Gérard JULIEN, Président,
François COLLET, Secrétaire,
Chantal MORNET, administratrice,
Patrick SAVARY, administrateur,
Valérie ARROCENA, administratrice.

Au titre des membres associés :

- Jean-Michel BALEIX, adjoint au maire de Lescar,

Excusés :

Patrick NANCY, Trésorier, qui avait donné procuration au Président,
Yves SOLANS, Vice-président, qui avait donné procuration à

Assistaient également à la réunion :

Arnault GIMENEZ, Directeur de l'Association,
Marianne PUCHEU, Directrice adjointe de l'Association,
Magali MARTEL, comptable de l'Association,
Anne-Laure LAPORTE, Membre titulaire du CSE,
Nicolas POUUDGE, Commissaire aux comptes de l'Association.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance, en rendant hommage à Michel LAHET, récemment décédé : « aumônier des gitans », il a été à l'origine de l'Association, à laquelle il est resté toujours adhérent. Le Président rapporte également qu'il a rencontré il y a peu de temps la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, Mme MOREAU : il en ressort que les relations de l'Association avec les services de l'Etat sont toujours très bonnes et que l'Etat souhaite que l'Association accentue ses efforts dans la lutte contre la précarité.

Après ces liminaires l'ordre du jour est abordé.

Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 7 novembre 2019

Le Président présente un résumé de ce compte rendu, qui était annexé à la convocation à la présente réunion.

Rebondissant sur son propos, Jean-Michel BALEIX demande quelles collectivités soutiennent l'Association. Il lui est répondu qu'historiquement, ce sont les communes de l'agglomération paloise disposant d'une aire d'accueil, l'Association ayant débuté son activité pour les aider dans la gestion de ces aires, en tout premier lieu celle de Lescar. Au fil du temps cependant, nombre de communes ont diminué ou supprimé leurs subventions, au motif notamment que la Communauté d'agglomération

s'est vu transférer la compétence en la matière, même si cette compétence ne s'étend pas de plein droit à toutes les actions en faveur des gens du voyage (scolarisation, santé, citoyenneté...). La Communauté d'Agglomération soutient cependant l'Association dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public Dotation Solidarité Urbaine (GIPDSU) et au titre de la domiciliation des gens du voyage. En Pays Basque, l'Association a ouvert une antenne à la demande des communes de la côte, qui se sont engagées à la soutenir financièrement, ce qu'elles continuent globalement de faire. Par ailleurs, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales sont les principaux pourvoyeurs de fonds de l'Association. Enfin, l'Association a élargi ou tente d'élargir son action à d'autres territoires, avec à la clé de nouveaux concours financiers : Communautés de Communes de Lacq-Orthez, du Pays de Nay, du Haut Béarn, des Luys en Béarn...

Au terme de cette discussion, le compte rendu de la réunion du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Approbation des comptes de l'année 2019

A la demande du Président, le Directeur présente les comptes de l'année 2019, tels qu'ils sont annexés au présent compte rendu. Il indique que les charges sont en baisse par rapport aux années précédentes, ce qui s'explique par la diminution des dépenses de fournitures et de services, fruit d'une politique volontariste de rationalisation des achats et d'internalisation du ménage des locaux. Cette politique sera poursuivie, l'un des chantiers à venir étant les frais de communication (internet compris). Les frais de personnel restent, quant à eux, stables, mais devraient baisser l'an prochain, à effectifs constants, puisque des recrutements sont projetés pour engager de nouvelles actions, mais celles-ci donneront lieu à des financements complémentaires, dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Département et la CAF et auquel l'Association a répondu, pour le suivi des collégiens.

Les produits sont en légère baisse – 8 000 € - par rapport à 2017, les financements en provenance de l'Etat étant cependant en hausse en raison de la nouvelle action d'intermédiation locative (deux logements pris à bail auprès de bailleurs sociaux et sous-loués à deux familles, avec des « baux glissants », l'un d'eux ayant d'ores et déjà été transféré à la famille concerné et l'autre devant l'être prochainement).

Au final, l'exercice se solde par un excédent de 5.188 €.

Le Commissaire aux Comptes déclare qu'il n'a aucune réserve à émettre sur les comptes et salue au contraire -même s'il sort ainsi de son rôle - l'effort, couronné de succès, entrepris pour maîtriser les coûts et redresser la barre par rapport à l'année précédente. Il signale cependant que les excédents cumulés ne représentent que trois mois de fonctionnement, ce qui pour être convenable, ne met pas l'Association à l'abri des aléas.

Aucune question n'étant posée, les comptes sont approuvés, à l'unanimité.

Approbation du rapport d'activité de l'année 2019

A la demande du Président, le Directeur présente le rapport d'activité de l'année écoulée tel qu'il est annexé au présent compte rendu et dont il donne les points saillants :

- Réorganisation de l'antenne de Bayonne, en suite du départ de Michel MOLINA ;
- Aménagement de l'espace accueil des locaux du siège ;
- Lancement de l'action d'intermédiation locative ;
- Acquisition du camion aménagé en « centre social mobile » ;
- Participation à l'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;

- Réfection du site internet ;
- Diffusion du documentaire sur la scolarisation.

Chantal MORNET trouve le nouveau site très bien fait.

Le Président rappelle que l'étude sur la scolarisation réalisée l'année précédente avait été entreprise, en lien avec les services de l'Education Nationale, pour combler l'absence totale de connaissances, tant au niveau local que national sur la scolarisation des gens du voyage, en raison de l'interdiction en France des statistiques « ethniques ». Il signale également que la crise du COVID a entraîné une déscolarisation accrue, avec une augmentation des inscriptions – souvent de pure forme - aux cours payants du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). Appuyant son propos, Valérie ARROCENA fait observer que la poursuite d'études via le CNED nécessite un investissement important des intéressés et un accompagnement par des adultes pouvant effectuer cet accompagnement.

Le Directeur met en lumière l'implication des salariés durant le confinement, précisant que ce travail a été salué par la directrice départementale de l'Agence régionale de Santé (ARS). Le Président ajoute que le Directeur s'est- lui-même beaucoup impliqué.

Il relève par ailleurs que la montée en puissance des intercommunalités par rapport aux gens du voyage, qui se traduit notamment par le recrutement de travailleurs sociaux, conduit à des difficultés de positionnement de l'Association. Préférant considérer que le verre est à moitié plein, le Directeur fait valoir que cette nouvelle donne est aussi un aiguillon pour engager de nouvelles actions (le camion aménagé...) et à étendre notre champ d'intervention à d'autres territoires (Communautés de Communes du Pays de Nay, du Haut Béarn...), étant spécifié que la montée en puissance ne concerne que les deux Communautés d'Agglomération. Il ajoute que, répondant à la demande du Département, l'Association, qui assurait le suivi de 128 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active professionnel (RSA pro) – avec succès, puisque deux bénéficiaires sont sortis du dispositif, ce qui signifie que leurs revenus professionnels sont désormais suffisants -, va prendre en charge les bénéficiaires du RSA social, (ceux qui n'ont pas d'activité professionnelle). Certes cette extension d'activité, qui ne concernera que 35 bénéficiaires dans un premier temps, se fera sans augmentation des moyens financiers, mais c'était ça ou perdre 50 000 € de subventions et il n'est pas interdit d'espérer convaincre le Département de remettre la main au portefeuille si cela s'avère nécessaire pour assurer l'équilibre financier de l'Association et poursuivre l'action.

Lucette GUILLONEAU estime que cette nouvelle action s'inscrit parfaitement dans la philosophie de l'Association, qui postule que les gens du voyage ont des droits mais aussi des devoirs, sachant que l'attribution du RSA est subordonnée à la signature d'une convention aux termes de laquelle le bénéficiaire prend un certain nombre d'engagements, dont l'Association vérifiera effectivement le respect. Abondant dans son sens, le Directeur signale que 95% des bénéficiaires du RSA pro ont contractualisé avec l'Association, alors que seulement 20% des bénéficiaires du RSA social ont contractualisé avec le Département.

Assemblée générale 2020

Il est seulement indiqué que cette réunion pourrait se tenir en septembre.

Questions diverses

Le Président indique que durant le confinement, le Directeur et son adjointe se sont déplacés sur tous les lieux de stationnement de gens du voyage, à la seule exception des terrains de Mourenx et Itxassou, dont les accès avaient été fermés par leurs occupants (les gens du voyage ont très peur de la maladie), soit 39 sites visités, ce qui leur a permis de distribuer des masques et de rappeler les consignes sanitaires à quelques 400 personnes (c'est cette action, demandée par l'ARS, qui a suscité ses félicitations).

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président met fin à la séance.

A Billère, le 9 juillet 2020

Le Secrétaire

Le président

François COLLET

Gérard JULIEN